ROUBAIX

L'arrêt du Conseil d'Etat

L'arrêt du Conseil d'Etat, annulant les élections de Roubaix, a été notifié hier à tous les conseillers municipaux.

Exemple à suivre

Dans sa séance du 25 mars, le groupe d'action politique et sociale, l'Egalité, établi chez le citoyen de Cock, rue Pierre-de-Roubaix, a voté, à l'unanimité, la somme de 25 francs à titre de premier versement pour aider à la lutte électorale d'avril prochain.

Les gros sous des travailleurs sauront encore une fois de plus, à Roubaix, battre, malgré leurs millions, la réaction capitaliste et gouvernementale.

Le Conseil de révision

Hier ont eu lieu les opérations du Conseil de Révision pour le canton de Roubaix-Est.

Elles ont commencé à 8 heures 3/4 du matin, sous la présidence de M. Laurenceau, préfet du Nord, que le citoyen Desobry, adjoint au maire, était allé chercher le matin à la gare.

Dans la salle des adjudications où les opérations du conseil de revision ont lieu, il y avait M.M. Valette, lieutenant-colonel du 43e d'infanterie ; Ricord, conseiller de préfecture ; Ovignoux, conseiller de préfecture ; Engrand, conseiller d'arrondissement ; Lapite, sous-intendant militaire de Lille ; Marechal, lieutenant-colonel, commandant le recrutement de Lille Bacreste, médecin-major de 1re classe ; Martin, médecin-major de 2e classe du 21e dragons ; Charrier, chef de division à la Préfecture.

Les citoyens Desobry et Coutelier, adjoints de Roubaix ; M. Pollet, maire de Wattrelos ; M. Polvez, lieutenant de gendarmerie ; M. Barroyer, commissaire central étaient aussi présents aux opérations.

Il y a eu 485 conscrits examinés, dont 11 ajournés de la classe 1896. 29 ajournés de la classe 1895 et 445 conscrits de la classe de 1896.

Les opérations étaient terminées à midi un quart. Il y a ensuite revue d'appel des territoriaux de la classe 1876.

M. Laurenceau, préfet, avec toute « sa suite », est allé dîner ensuite chez M. Motte, le conseiller général de Wattrelos.

La Grande Place a présenté un aspect animé pendant toute la matinée.

Un accident boulevard Gambetta

Un accident, qui aurait pu avoir les suites les plus graves, s'est produit, hier matin, boulevard Gambetta.

Des ouvriers menuisiers, travaillant pour le compte de M. Derville, étaient occupés à la démolition de la vaste loge en planches qui a servi pour l'Exposition industrielle.

Il ne restait plus que la carcasse de cette vaste construction, ne mesurant pas moins de 115 mètres de longueur quand, vers 11 h 1/2, un violent coup de vent l'a jetée par terre.

Ce fut un craquement formidable. Heureusement, il n'y avait aucun ouvrier monté sur l'immense charpente ; néanmoins, ceux qui se trouvaient en dessous furent atteints par cette démolition soudaine.

Cinq ouvriers furent blessés, mais peu grièvement. Ce sont les nommés Jérome Vannoye, demeurant rue de la Redoute, estaminet du Lion Vert ; Ivo Peters, demeurant rue des Longues Haies, estaminet du Grand Turc ; Séraphin Lefebvre, demeurant à Mouveaux ; Pierre Veuth et Séraphin Descheemacker demeurant tous deux à Mouscron, hameau du petit Courtrai, estaminet du Lion Belge.

Tous les blessés ont reçu les soins du docteur Lepoutre.

Ils ont été reconduits en voiture à leurs domiciles respectifs

Admis à l'hôpital

Un ouvrier tisserand, Julien Goetghebeur, âgé de 40 ans, demeurant rue de la Chapelle-Carette, 66, est tombé hier dans un carreau de vitres et s'est gravement coupé le poignet.

Le docteur Largillière, qui lui a donné des soins, l'a fait admettre à l'hôpital.

Tentative de suicide

Vendredi, après-midi, vers cinq heures un ouvrier fileur, Edouard Lemaitre âgé de 35 ans, demeurant rue Carnot, à Wattrelos, a tenté de se suicider en se jetant dans le canal au quai de Wattrelos.

Plusieurs personnes témoins du fait, demandèrent du secours. Leurs appels furent entendus par M. Nyssens, cabaretier, lequel parvint après bien des efforts à retirer le malheureux qui avait déjà disparu sous l'eau plusieurs fois

Edouard Lemaitre fut conduit chez son sauveur qui habite le même quai, où des soins énergiques lui furent prodigués.

Peu de temps après, celui-ci, remis de son bain *froid*, reprit ses sens et déclara qu'il avait tenté de se donner la mort à la suite de chagrins de famille.

Chevaux emportés

Hier, vers midi et demi les chevaux attelés à un camion de MM. Delespierre et Leman s'emballèrent rue du Moulin, à la hauteur de la rue de Chanzy, en descendant vers le boulevard de Paris.

Le domestique qui conduisait l'équipage, Floris Van enterghe ne put maîtriser ses chevaux. Dans leur course folle à travers la rue du Moulin, les chevaux brisèrent la vitrine de la maison de M. Homoré. Deux voitures à bras furent aussi démolies.

De graves accidents étaient à craindre quand un courageux citoyen, un conscrit Charles Vanoyde se jeta résolument à la tête des chevaux. Il fut traîné sur un parcours d'une quinzaine de mètres, puis tomba par terre au moment où il était parvenu à arrêter les deux bêtes.

Le conscrit a été blessé à la main et à la jambe. Il a reçu les soins du docteur Godefroy et a ensuite été reconduit en voiture à son domicile, rue Joseffroy.

Toutes nos félicitations à ce jeune homme qui a empêché de graves accidents de se produire

Vol d'un coupon de tissus

Une ménagère de 48 ans, Fidéline Debuigne, épouse Coqu, demeurant rue de Tourcoing, 81, a été arrêtée hier pour vol d'un coupon d'étoffe commis par elle au préjudice de la dame Helmerycke, marchande de tissus, demeurant rue Neuve, 21

Le vol a été commis jeudi. Le coupon était dans le couloir de la maison de Mme Helmerycke quand il a été enlevé. La voleuse essaya d'abord de le vendre à un brocanteur de la rue de l'Epeule qui refusa de faire l'achat. C'est alors qu'elle le porta au Mont de Piété de Tourcoing. C'est à cause de cette opération qu'elle a été arrêtée.

Un expulsé

La police a arrêté hier, le nommé Gustave Mallet, 33 ans, journalier, demeurant rue de France, 163. Ce individu est inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion pris contre lui le 3 janvier 1897.

Enterrement civil

Lundi aura lieu l'enterrement civil de la citoyenne Bloudine, Vandemelerouck, épouse de Joseph Carrette, décédée à Bailleul, à l'âge de 40 ans.

Assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, cour Liagre 14 à 3 heures.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Dimanche 28 mars, chez Félicien Descamps, rue du Tilleul, rendage de la belle partie Louis Beausinghien, 3/5 pour 25 francs. Mise au parc à 4 h. 1/2 précises.

— Le lundi de la Mi-Carême, 29 mars, on jouera chez M. Joseph Delbart, estaminet du Beau Parc, boulevard de Metz, le rendage d'un 3/5 pour 30 francs, contre Louis Fœlix de la Broche de Bois.

Mise au parc à 5 heures.

Dimanche 28 mars, chez Constant Loosveld, rue de l'Epeule, 54, rendage d'un 3/5 pour 50 fr. contre Emile Dernuych, pont de Neuville. Mise au parc à 4 heures 1/2 précises.

— Dimanche 28 mars, on jouera, chez Oscar Savary, deux belles parties de coqs barbaris écossais de 5 à 6 livres ; la première partie contre les Amis Réunis de Potes (Belgique) qui gagne 3/5 pour 30 fr. l'entrée du parc au gagnant, mise au parc à midi précise ; la deuxième partie rendage de Gros Pierre

Mise au parc 15 minutes après la partie de chez Debouf, vers 6 heures du soir.

— Lundi 29 mars, aura lieu chez Dannele à l'Abondance, rue de Mouveaux, 66, le rendage d'un 3/5 pour 50 francs. Paires de plaisir à 10 francs, contre Jean Germain, de Wattrelos. Tous coqs de 5 livres 1/2. Mise au parc à 5 heures précises. Prix d'entrée, 0,50 centimes.

WASQUEHAL. — Dimanche 28 mars, aura lieu un beau combat de coqs à l'estaminet au « Rendez-vous des Pêcheurs », contre M. Carré, rue de l'Eglise, au blanc Sceau. Mise au parc à 4 heures.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

le plus parfumé des savons de toilette.

3 GRANDS PRIX — 20 MÉDAILLES D'OR

Mouvement Ouvrier

ROUBAIX. — La Fédération des groupes du canton-Nord se réunira le lundi 29 mars, à 5 heures du soir, chez le citoyen Déremaux rue de la Guinguette, 106

Ordre du jour : Elections municipales.

WATTRELOS.—Les membres du groupe l'Avant-Garde du Crétinier sont invités à se réunir samedi 3 avril Une causerie sera faite par le citoyen X.

— Dimanche 28 mars, réunion du groupe la Justice du Sapin-Vert, au Cheval Rouge. Présence indispensable.

Grillages Mécaniques

Ronces artificielles & fils de fer

RONCES 1re qualité :

Fil 13 : 2 fr. 25 les 100 mètres
Fil 13 1/2 2 fr. 35 les 100 mètres

GRILLAGE MÉCANIQUE

Galvanisé, 1re qualité

			Le mètre.
Maille 41	fil 4.	50 c/m	0 fr. 11
— id	—	1 mètre	0 fr. 22
Maille 41	fil 6.	50 c/m	0 fr. 13
— id	—	65 c/m	0 fr. 17
— id	—	80 c/m	0 fr. 20
— id	—	1 mètre	0 fr. 25
Maille 51	fil 6.	1 mètre	0 fr. 21

Les quelques prix ci-dessus montrent combien est mérité le succès remporté aux Grands Magasins des GALERIES VALLOISES 45, 47, 49, rue Nationale, Lille, par l'important rayon d'articles de clôture. — 68.

Avis aux secrétaires de groupes du Parti et de l'Union électorale Républicaine socialiste.

Le citoyen Vaillant, secrétaire permanent du Parti, tient à la disposition des secrétaires du Parti et de l'Union électorale, des carnets à souches pour la lutte et des listes de souscriptions, tous les jours, sauf les lundis et samedis, de cinq heures après-midi à neuf heures du soir.

Afin d'éviter toute erreur dans la vente des carnets à souches, toutes les souches des carnets seront apostillées du timbre du journal de l'*Egalité de Roubaix-Tourcoing*.

Lire dans LA FICELLE *de cette semaine,* L'INAUGURATION DES CANTINES SCOLAIRES *et la chanson de la semaine,* L'UNION, *par Louis Catrice.*

Concerts et spectacles

Théâtre de Roubaix. — Dimanche 28 mars 1897, à l'occasion de la Mi Carême Représentation extraordinaire Trois grandes pièces. Spectacle offert aux Dames ; une dame, accompagnée d'un cavalier, ne paiera pas ; deux dames ensemble ne paieront qu'une seule place.

Une seule représentation de CARTOUCHE, grand drame en 5 actes et 8 tableaux. A 8 heures 1/2. l'immense succès COUSIN COUSINE, opérette militaire en 3 actes Le spectacle sera terminé par LES SURPRISES DU DIVORCE, comédie-vaudeville en 3 actes.

Bureaux à 5 heures 1/2. — Rideau à 6 heures.

Grand-Théâtre de Roubaix. — Tournée Albert Chartier. — Dimanche 28 et lundi 29 mars 1897, la Tournée Albert Chartier donnera, à l'Hippodrome de Roubaix, deux représentations de LES DEUX GOSSES, pièce nouvelle en deux parties, en 6 actes et 8 tableaux, de M. Pierre Decourcelle.

Fanfare Delattre. — Les musiciens de la fanfare Delattre sont priés de ne pas manquer d'assister vendredi 26 mars, à la répétition des morceaux qui seront exécutés au concert du lendemain à l'Hippodrome.

Union électorale républicaine socialiste

Réunions du mardi 30 mars

La 1e section (rue du Moulin), à 8 h. 1/2 du soir, chez Boucherie, rue du Moulin, 58.

— La 19e section (rue Brézin), à 8 h. 1/2 du soir, chez Daboorgère, rue Brézin, 9

— C'est par erreur que nous avons annoncé que la 6e section se réunirait mardi 30 mars, à 8 h. 1/2, à l'estaminet Ménard, rue des Longues-Haies.

La section, ayant changé de local, se réunira à l'estaminet Boucherie, rue du Moulin, 58.

Des membres du Comité seront présents à chacune de ces réunions.

Des communications importantes y seront faites.

Le délégué général,
Louis CATRICE.

CROIX

Avis aux contribuables. — Le maire a l'honneur de rappeler aux contribuables que le délai de trois mois pour la présentation des demandes en décharge ou réduction des contributions pour 1896, expirera le 10 avril prochain.

Les réclamations qui se produiraient après cette date, seraient rejetées comme tardives

Il rappelle aux propriétaires que pour jouir de l'exemption temporaire spécifiée à l'art. 9 de la loi du 8 août 1895, ils sont tenus de déclarer au secrétariat de la mairie, dans le délai de 4 mois à partir de l'ouverture des travaux, les constructions nouvelles, les reconstructions et les additions de construction faute de quoi ils seront repris à la contribution foncière la première année.

Soirée chantante. — Dimanche 4 avril, soirée chantante, suivie de tombola, chez le citoyen Porter, rue Holden, au profit d'une famille nécessiteuse De très beaux lots sont exposés à l'estaminet.

MONS-EN-BARŒUL. — *A l'école communale des filles.* — Avant-hier, vendredi, les institutrices invitèrent leurs élèves à réclamer chacune 15 centimes à leurs parents pour aller admirer des tableaux à la lumière oxydrique.

De nombreux pères de famille donnèrent à leurs fillettes les 15 centimes demandés, mais beaucoup d'autres aussi refusèrent parmi lesquels des parents indigents, obligés de compter les dépenses, même celles de quelques centimes.

Les élèves qui versèrent les 15 centimes furent emmenées par les institutrices au spectacle des tableaux, mais celles qu'on ne purent verser furent abandonnées seules en pleine campagne, malgré le vent et le mauvais temps.

Il nous semble qu'une institutrice aurait dû au moins les garder en classe, pendant que leurs élèves, plus favorisées, allaient admirer les tableaux.

DÉPURATIF du Dr JACKSON

VICES du SANG, DARTRES, ULCÈRES, PLAIES, ECZÉMAS, RHUMATISMES.

Ce remède *se fatigue pas l'estomac, agit rapidement, ne prend sans dégoût et guérit pour toujours*, comme l'attestent les personnes qui l'ont employé. Prix franco 6f.

LA **POMMADE JACKSON**

guérit les Boutons, Dartres, Plaies vénéneuses, Varices, Hémorrhoïdes qui *résiste à toutes les autres Pommades.* — FRX : 2 fr. 50.

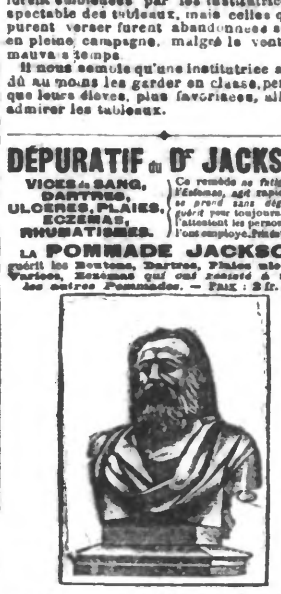

Ne rien accepter en remplacement, car aucune drogue ne peut produire les mêmes résultats.

On peut s'en procurer partout, mais les principaux dépôts sont :

A Roubaix, pharmacie Couvreur, rue Neuve. — A Lille, pharmacie Bulaine, place de la Gare. — A Tourcoing, pharmacie Bruneau, Grande-Place. — A Douai, pharmacie Delassoire. — A Cambrai, pharmacie Cuudde. — A Valenciennes, pharmacie Sabin-Boulet. — A Denain, pharmacie Selle. — A Armentières, pharmacie Dufour. — A Arras, pharmacie Letailleur. — A Lens, pharmacies Wagon et Saintive. — A Hénin-Liétard Wagon Charlon. — A Dunkerque, pharmacie Baggio. — A Calais, pharmacie Dutertre.

AVIS *aux pharmaciens.* — Dans les villes où il n'existe pas encore de dépositaire, nous en accepterons volontiers. Les conditions spéciales sont accordées aux confrères qui prennent le dépôt.

TOURCOING

LA GRÈVE DE CHEZ M. MASURE

Les ouvriers grévistes en correctionnelle. — Huit mois ! — Remise à huitaine. — L'arrestation du président du syndicat maintenue. — Indignation générale

Une incroyable nouvelle parvenait hier matin, dès la 1re heure, au siège du syndicat des ouvriers en tapis

Les camarades Somont, président du syndicat, Lesage et Legrand, qui avaient été arrêtés l'avant-veille et dont nous avions annoncé la mise en liberté probable, allaient passer en correctionnelle et être jugés le jour même !

On juge de l'émotion que produisit parmi les camarades l'annonce de semblable nouvelle !

Quoi ! les poursuites ne s'arrêteraient pas aux flagrantes injustices déjà commises ! On allait ajouter une nouvelle infamie aux persécutions dont, depuis quelque temps les grévistes étaient victimes ! On allait condamner des innocents, frapper des pères de famille ?

En réalité, la chose paraissait improbable ; cependant rien n'était plus tristement vrai que la nouvelle parvenue aux grévistes.

A l'audience du tribunal correctionnel de Lille, comparaissaient hier les inculpés Somont, Lesage et Legrand, prévenus tous trois d'entraves à la liberté du travail et de violences.

Me Ste Roche, du barreau de Lille, avait été chargé de défendre les accusés et, en établissant leur complète innocence, d'obtenir leur mise en liberté immédiate.

Mais les choses ne devaient point se terminer ainsi. Avant de passer à l'interrogatoire des victimes et des témoins, dont UN SEUL à charge — le gamin dont nous avons parlé — le tribunal fut saisi d'une demande du ministère public tendant à remettre l'affaire à huitaine.

Il manquait, paraît-il, le casier judiciaire du citoyen Somont — absolument vierge de condamnations d'ailleurs —, et cette pièce, selon M. le procureur de la République était absolument indispensable pour former la conviction de messieurs les juges, quant au délit reproché aux trois grévistes !

Malgré l'insistance du défenseur qui priait le tribunal de vouloir passer outre aux débats et de se rendre simplement compte si l'accusation était au moins fondée, la demande du ministère public a été prise en considération.

Seul, M. le commissaire de police du 1er arrondissement de Tourcoing a été entendu pour fournir quelques renseignements sur la moralité des accusés. Ces renseignements ont été plutôt défavorables surtout pour les citoyens Somont et Lesage que M. le commissaire n'a pas hésité à qualifier dangereux de grévistes.

Triste, n'est ce pas, mais rigoureusement vrai !

Ainsi c'est entendu, l'affaire est remise à vendredi prochain, c'est-à-dire à huit jours.

Durant ce temps, le citoyen Somont, président du Syndicat, restera en prison. Ainsi en ont décidé messieurs les juges qui ont également prononcé la mise en liberté provisoire des deux autres inculpés, Lesage et Legrand

Pourquoi a-t-on maintenu de préférence le citoyen Somont ? Parce qu'il est le président du syndicat et qu'en cette qualité il a l'estime de tous ses camarades ?

Les tapissiers se chargeront eux-mêmes de répondre à cette question.

G. D.

Un conflit au tissage Pollet et Fauchille

Vaines réclamations. — Tous les ouvriers cessent le travail

Décidément, nous sommes entrés dans phase aiguë des conflits entre ouvriers et patrons.

On se rappelle qu'à diverses reprises déjà, les ouvriers du tissage Pollet et Fauchille ont réclamé une augmentation de salaire et que chaque fois leurs réclamations ont été repoussées

Dans la journée d'hier un ouvrier ayant eu à subir une diminution de deux centimes au mètre sur certain ouvrage de drap conta la chose à ses camarades de la fabrique qui, après s'être concertés, résolurent de saisir à nouveau le patron de leurs réclamations collectives.

M. Pollet était absent de la fabrique hier et c'est un employé, le nommé Georges Farvaque qui, remplaçant son maître, déclara aux ouvriers que leurs réclamations resteraient sans effet

Le monsieur ajouta même : « Si M. Pollet vous occupe encore en ce moment, c'est par pure pitié et non parce qu'il a besoin de vos services

Inutile de dire que les ouvriers n'en demandèrent pas davantage. Tous, sans exception — ils sont vingt-cinq — réclamèrent la remise immédiate de leurs livrets, prétendant rompre toutes relations avec leur employeur que de subir plus longtemps encore ses étranges prétentions.

Il n'y a plus par conséquent un seul ouvrier à la fabrique Pollet Fauchille. Reste à savoir maintenant si ce patron, comme il a déclaré son employé pourra longtemps se passer des services de ses ouvriers tisseurs.

Nous ne le croyons pas. Ce qui est cependant vrai, c'est que M. Pollet trouvera difficilement des ouvriers consentant à travailler pour la somme dérisoire de deux francs par jour, moyenne des salaires de ceux qui, sans regret aucun — il faut bien le dire, — ont quitté la fabrique hier.

Ah, c'est par pure pitié que M. Pollet occupait des ouvriers tisserands ! Oh la bonne blague !...

Accidents d'usine

Le nommé Emile Goemine, 31 ans, ouvrier chez MM. Motte frères en travaillant aux cordes a eu le petit doigt de la main droite pris entre une courroie et une poulie

L'ongle a été complètement arraché. Le docteur Rousselot a donné des soins. Incapacité de travail : trois semaines environ.

***

La nommée Marie Vienne, soigneuse, 24 ans, occupée à l'usine Bernard Flipo, en nettoyant son métier à la marche, a eu la main droite prise dans un engrenage.

Les trois derniers doigts de la main ont été écrasés La guérison demandera cinq semaines au moins. Docteur Desbonnet.

Théâtre de Tourcoing

Lundi 29 mars, clôture de la saison. Adieux de la troupe Représentation extraordinaire. L'immense succès LE COURRIER DE LYON OU L'ATTAQUE DE LA MALLE-POSTE, grand drame historique en 7 actes Le spectacle commencera par RIVAL POUR RIRE, comédie en 1 acte.

Bureaux à 8 heures. — Rideau à 8 heures 1/2

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

CYSOING. — *Fête de la Mi-Carême.* — Le Parti ouvrier de Cysoing organise, pour aujourd'hui dimanche, une sortie carnavalesque Une chanson de propagande sera vendue au profit de la lutte.

Le cortège partira à 3 heures 1/2, du siège du Parti, à l'estaminet Longuépée.

HOUPLINES. — *La vente du « Réveil ».* — Nous rappelons qu'à partir du lundi 29 mars, le citoyen Soyer sera chargé de la vente du *Réveil*, à Houplines.

Réunions. — Dimanche 28 mars, à 10 h. du matin, réunion des commissions des organisations suivantes : à la Coopérative : 1° Coopérative l'Union ; 2. Secours mutuels l'Union ; 3 Syndicat fraternel ; 4. Les groupes l'Avenir et d'études.

Des questions importantes devant y être traitées nous comptons sur la présence de tous les membres.

Accident. — L'état de Delinselle, blessé hier à la gare, dans les circonstances que l'on sait, est aussi satisfaisant que possible. Une quinzaine de jours de repos lui seront nécessaires pour son complet rétablissement.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — *Accidents.* — Un cheval attelé à une charrette, dans laquelle se trouvaient plusieurs personnes, s'est abattu hier à midi, rue St Jacques.

Un brancard de la voiture a été cassé, mais il n'y a pas eu d'accident de personnes.

— Hier à neuf heures du matin, le nommé Lecerf, cocher chez le sieur Blondiau, loueur de voitures, passait rue St-Jacques lorsque son cheval culbuta contre le trottoir et brisa un brancard du fiacre auquel il était attelé.

— Hier, à 5 heures du soir, un chariot, appartenant à M. Bavette, entrepreneur de camionnages, passait rue de la Mairie, lorsque le cheval s'abattit

Des passants aidèrent le conducteur à faire relever le cheval qui, d'ailleurs, ne paraît pas avoir souffert de sa chute.

Accident de voiture. — Ce soir, à sept heures, les époux Cayez-Mivis, débitants et loueurs de voitures, 12, rue de la Comédie, passaient en cabriolet rue St-Jacques, revenant de faire une promenade, lorsque le cheval s'abattit brusquement, brisant dans sa chute les deux brancards du véhicule.

Par la violence du choc, les époux Cayez furent projetés sur la chaussée, à plus de trois mètres de leur cabriolet Ils se relevèrent couverts de sang, ayant de grombreuses contusions et se rendirent aussitôt à l'estaminet Garin, où ils reçurent les premiers soins.

Les époux Cayez furent ensuite reconduits à leur domicile, où le docteur Baude leur prodigua ses soins empressés

Mme Cayez n'a que des contusions sans gravité à la figure et aux genoux, mais son mari est plus gravement atteint.

Nécrologie. — Ce matin, à 11 heures, ont eu lieu les obsèques de M. Duez dont nous avons annoncé la mort subite à Hautmont Nous avons remarqué dans le cortège une délégation des Enfants de Gayant, avec le drapeau de cette société.

— Ce soir à 4 heures, ont eu lieu les funérailles du jeune André Vigier, dont nous annoncions hier le suicide. Il y avait beaucoup de monde à ce convoi auquel assistaient tous les élèves du lycée.

BRUILES-LES-MARCHIENNES. — *Conférence.* — Dimanche 28 mars, à 6 heures du soir, au salon Lesage François, il sera fait une grande conférence, organisée par les membres du Syndicat des mineurs du Nord.

Concours assuré des citoyens : LAMENDIN, député du Pas-de-Calais : EVRARD, secrétaire des mineurs du Pas-de-Calais ; MOCHE, secrétaire des mineurs du Nord, et DEVRAIGNE.

Ordre du jour : 1. Les syndicats professionnels ; 2. Questions économiques.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

BAILLEUL. — *Douane.* — Jeudi, vers 7 heures, 4 douaniers arrêtaient, près la ferme Becquaert, un sieur Dooze parce qu'il était accompagné de son chien. Disons à ceux que ce fait étonne : une loi interdit l'exportation des chiens, toisant plus de 42 centimètres Le premier venu, qu'il aille à la frontière ou qu'il se promène en 1re zone, avec son chien, peut être l'objet d'un procès-verbal qui lui coûtera, correctionnellement : prison, 500 fr. d'amende au maximum, avec 2 mois de contrainte.

Il y a 10 ans un sieur Louf, meunier, promenait son chien. Cet animal, attaqué par 2 grands chiens que leurs maîtres, des douaniers excitaient fut tellement éreinté qu'il fallut le tuer. Louf alla porter plainte au capitaine des douanes qui le congédia en le menaçant d'un procès verbal pour avoir été dans le rayon frontière avec un chien sans acquit.

Encore une de ces belles lois votées par M. Pliichon.

La question du tramway. — M. Plichon a fait connaître au public qu'il ignorait l'offre de la construction d'un tramway par MM Fiey et Durand, de Paris. Eh, parbleu, cela prouve que Plichon ne sait pas ce qui se passe dans sa circonscription

Il ignore peut-être qu'Ypres, Armentières, et Estaires viendront sur le canton de Bailleul avec leur tramways et quand, par la force des choses, Bailleul aura le sien Plichon ne manquera pas de faire accroire au public que c'est à lui qu'on le doit. Il suivra l'exemple de M. le maire qui lui, fera bientôt accroire qu'il a fait sortir de terre l'eau du forage achevé maintenant Nous leur prouverons, en temps opportun le contraire.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

LE CATEAU. — *Conférence.* — Dimanche 4 avril à 4 h. du soir, salle Charlet, conférence par M. Boigey, professeur au collège du Cateau, qui traitera le sujet suivant : L'expansion coloniale de la France.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

DENAIN. — *Funérailles.* — Mercredi dernier ont eu lieu à Denain, les funérailles de M. Louis-Théodore Simon, sergent retraité de la compagnie des pompiers, entré à ce service en 1864, promu sergent en 1871.

Une foule considérable conduisit à sa dernière demeure ce vieux brave.

Au cimetière, un discours a été prononcé par M. Nicolas Wabout, caporal honoraire de la compagnie de pompiers.

Une somme de 40 francs, produit d'une collecte, a été remise à la veuve Simon.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

COUSOLRE. — *Une grève évitée.* — A Cousolre et dans les environs, on a brodé toutes sortes d'histoires au sujet du différend qui a existé pendant quelques jours entre M. Vienne et ses ouvriers marbriers-pendules. Pour faire taire les récits mensongers nés au sujet de ce différend, je vais tâcher, en quelques mots, d'expliquer aux amateurs de mauvaises nouvelles, la simple vérité.

Le différend qui existait chez M. Vienne ne portait que sur une infime fraction d'ouvriers de ses ateliers. Une transaction était reconnue urgente mais cette transaction présentait de nombreuses difficultés par le nombre infini d'articles de marbrerie fabriqués dans les ateliers en pendules.

Après plusieurs entrevues, toujours bienveillantes et amicales de la part du patron l'entente se faisant toujours très difficile, et l'accord ne s'établissant pas, à cause de certaines questions délicates à traiter, le syndicat sollicita l'intervention de M. le juge de paix de Solre-le-Château

Ce magistrat se rendit immédiatement à Cousolre et avec une persévérance et un tact dignes de tous les éloges, réussit, dès la première entrevue, à concilier, à la satisfaction de tous, le patron et ses ouvriers.

BERTRAND François,
Président du syndicat marbrier en pendules.

PAS-DE-CALAIS

CHEZ LES MINEURS

En réponse à une réclamation que le citoyen Basly lui avait adressée, au nom des mineurs retraités, M. Robiaux, agent général aux mines de Dourges, fit connaître au député de Lens-Carvin qu'il avait pris bonne note de son intervention et que, sur leur demande, les pensionnés recevraient un état établissant les droits prévus dans la sentence arbitrale.

Nous sommes les premiers à rendre justice aux rares directeurs, qui daignent encore tenir compte des revendications de leurs ouvriers. C'est pourquoi nous nous permettons d'attirer l'attention de M. Robiaux sur la situation de la Caisse de secours des mineurs.

Dans un élan de philanthropie très louable, les administrateurs ouvriers de la société décidèrent qu'une indemnité journalière de 1 fr. 80, des soins médicaux et pharmaceutiques seraient accordés aux malades. Lorsque la maladie dure plus de six mois, l'indemnité ci-dessus est réduite de moitié, soit 90 centimes par jour.

De sorte que, les houilleurs, atteints de maladie chronique, incapables d'exercer aucun travail, peuvent toucher jusqu'à l'âge de 55 ans, une rente annuelle égale au minimum de la pension accordée par la Compagnie.

Une initiative aussi généreuse de la part des travailleurs devrait être encouragée par l'administration des mines. Hélas ! les ingénieurs ne l'entendent pas ainsi car ils veulent, eux aussi, tirer parti des avantages de la nouvelle organisation.

D'après la sentence arbitrale, la Compagnie des mines de Dourges récupère un grand bénéfice en prolongeant l'âge de la mise à la retraite de ses ouvriers, au delà de 55 ans. En revanche le système devient de plus en plus onéreux pour la caisse de secours.

Moyennant une retenue obligatoire de 1 0/0 sur les salaires, les employeurs accordent à 55 ans, pour la période passée à la mine avant le 1er juillet 1895, une pension de retraite, basée sur une retenue de 4 0/0. Au jour du mariage, 3 0/0 sont inscrits au compte du mari et 1 0/0 au compte de sa femme.

L'entrée en jouissance de la vente, ne peut, sauf dans les cas d'invalidité prématurée prévus par l'article 11 de la loi du 20 juillet 1886, avoir lieu avant l'âge de 55 ans. Or, à partir de cet âge, les versements de 2 0/0 à la caisse nationale des retraites cessent d'être obligatoires pour la compagnie. Celle-ci retient néanmoins le 1 0/0 prescrit à l'article 7 de la sentence et elle réduit, en même temps, les salaires de 50 à 60 centimes par jour, de ceux qu'elle maintient en travail pour éviter le paiement d'une dette contractée.

Nous comprenons, que la mine, conserve, après l'âge de 55 ans, les rares ouvriers encore aptes à rendre quelques services, mais, à côté du salaire réduit qu'elle leur paie, elle devrait, et, c'est son devoir, ajouter le taux de la pension

Ces vieux ouvriers deviennent une charge très lourde pour la caisse de secours car ils chôment, plus qu'ils ne travaillent.

N'étant point retraités, ils touchent comme malades, alors qu'ils sont usés, 1 fr. 80 par jour pendant six mois. Cette période terminée ils n'ont qu'à redescendre quelques jours dans les puits pour bénéficier à nouveau du maximum de secours. L'indemnité journalière réglée pour la retraite étant inférieure à celle soldée pour la maladie, il n'est pas étonnant de voir les vieux mineurs se déposer au guichet de la compagnie, pour venir frapper à la caisse de leurs camarades

Ce procédé, encouragé par la mine, qui y trouve son avantage, ruinera la société de secours si les administrateurs n'y mettent fin par une mesure énergique.

Les travailleurs qui ont accompli, dans l'exploitation de Dourges, le nombre d'années de travail qui leur donne droit à la retraite, sont libres de laisser aux concessionnaires la rente que ceux-ci leur doivent, en vertu des articles 3 et 6 de la sentence arbitrale, mais les élus des mineurs ont le devoir de remédier à une situation qui compromettrait certainement l'avenir, si elle était maintenue Ils ne le peuvent qu'en modifiant les statuts en vigueur.

A mon sens l'article 20 devrait classer dans les ouvriers de 55 ans parmi les pensionnés de même âge. La caisse de secours s'exonérerait ainsi d'une charge qui incombe à la compagnie. Il en est de même de l'article 19 qui ordonne de subventionner les infirmes, alors que la subvention devrait être servie par l'employeur.

JEANNOT

Plus de pics dans les Mines

Un ouvrier mécanicien, employé dans un important charbonnage du Pas-de-Calais, vient de trouver une invention appelée à causer une révolution profonde dans l'art des Mines.

On sait que l'abattage de la houille s'opère au moyen de pics Ce mode primitif et coûteux va disparaître pour faire place à une machine en fer d'une genre plus perfectionné que celles essayées en vain dans les mines d'Angleterre et des State-Unis d'Amérique

Nous croyons savoir que des essais concluants s'opèreront bientôt. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Grand Théâtre de Lille

(Direction A. MONTFORT).

Bureaux à 3 h. — Rideau à 3 h. 1/2

Dimanche 28 mars. — Entrée gratuite pour les enfants accompagnés. — NOS INTIMES, comédie en 4 actes. — LE PARADIS, comédie en 3 actes.

Ordre : 1. Nos Intimes, 2. Le Paradis.

Le soir, à 11 heures, grand bal de nuit.

Théâtre-Concert des Variétés

Tous les soirs, à 8 heures 1/2, grand spectacle-concert. Troupe excellente et brillant orchestre.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 27 mars. — Eugène Macq, rue des Bassins, 26. — Gabriel Snauwaert, rue du Bassin, 12 — Sidonie Noyon rue Philippeville — Sophie Dejonckere, rue Gouffrey, 51. — Louis Hoorenaegel, Hôtel-Dieu. — Arthur Windey, Hôtel-Dieu. — Frédéric Lepaige, rue de Lannoy, 52. — Florent Lemesre, boulevard Gambetta, 222. — Fernand Capelle, rue d'Alger, cour Catteau, 10. — Lévin Richet rue Pierre-de-Roubaix, chez Ramon

Décès. — Anna Chocquenet 5 ans, rue Watt, cour Six, 22. — Georges Duthoit, 20 ans, rue Descartes, Fort Sion, 21. — Florimond Vanwullem, 4 mois, rue de Wagram, 20 — Anastasie 69 ans, rue St Jean. — Eugénie Vevier, 49 ans, rue des Fendeurs, 5, cour Carré Houzé.

Marchés de Lille du 27 Mars

SUCRES. — Sucre cassé (cote offic.), 98 00 à ... .. — En pain n° 1 (cote offic.), 96 50; n° 2 (cote com.), ... à ... ..

Cuite 1er jet (cote com.), 21,25 à ... .. — 2e (cote offi.), 24,75 à ...

ALCOOLS — 3/6 fin disp., 35,50 offert ... .. demandé.

ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE (logée en pétrolier). — Cotte commerciale : 64,00 prise à Lille.

BOURSE de LILLE

DU 27 MARS

VALEURS	Cours de l'ordre	Qty offre.	Qty demande
Aniche	... ..	11500	10000
Anzin	4960	4925	4900
Douai	20000	20500	20000
Dourges	2200	2265	2180
Carvin	1030	1025	1010
Courrières	1010	1025	1000
Douchy	...	800	780
Douges	...	11500	11000
Escarpelle	2519	2550	2525
Lens	...	295	292
Loos	...	1350	1330
Liévin	...	1400	1350
Marchiennes	...	955	...
Rieulx	...	10200	10000
Vicoigne	...	...	...

Le Gérant, CHARLES CAPY.

Lille. — Imprimerie de l'*Egalité*, 28, rue de Fives.